

Rapport de l'Observatoire de la sécurité des médecins en 2014

10/04/2015

« L'Observatoire de la sécurité des médecins 2014 fait état de la persistance d'un niveau élevé de violence à l'égard des médecins : il s'agit du troisième niveau le plus élevé depuis 2003 ». Les résultats 2014 de cet Observatoire, créé en 2003 par le Conseil national de l'Ordre des médecins pour assurer un suivi des incidents auxquels sont confrontés les médecins dans le cadre de leur exercice, sont fondés sur le recensement de plus de 900 fiches de déclaration d'incidents. Il ressort de l'analyse de ces fiches que « c'est, comme chaque année, entre janvier et juin que le nombre de fiches recensées a été le plus élevé (463 fiches en 2014), ce nombre ayant diminué lors du second semestre (438 fiches pour l'an dernier). La fermeture des cabinets ou leur prise en charge par des médecins remplaçants (moins au fait des procédures) pendant la période estivale explique sans doute cette évolution ».

Concernant la liste des départements dans lesquels sont recensés le plus d'incidents, Paris fait partie des dix départements où le plus de déclarations ont été enregistrées (27 fiches) : « on constate dans cette liste une forte surreprésentation des départements à caractère plutôt populaire et/ou franciliens, même si pour ces derniers on enregistre cette année une baisse non négligeable du nombre de déclarations d'incident ». Les médecins généralistes restent les plus touchés, suivis « comme chaque année les ophtalmologues (64 fiches, ce qui correspond à 7% du total), sans doute en partie à cause des longs délais d'attente pour obtenir un rendez-vous. Les dermatologues (4%), les gynécologues/obstétriciens (3%), les rhumatologues (3%), les psychiatres (en contact avec des publics particulièrement difficiles 3%), les médecins du travail (2%) et les pédiatres (2%) font également partie des praticiens les plus touchés. Soulignons par ailleurs que les femmes sont en 2014 légèrement surreprésentées parmi les médecins ayant déclaré un incident. Elles ont été à l'origine de 47% des fiches recensées alors qu'elles représentent (en 2014) 44% de la profession. Enfin, il est intéressant de remarquer que, comme l'année précédente, la forte majorité des médecins victimes des violences dispose d'un secrétariat (58%) ».

Les chiffres révèlent par ailleurs une baisse des agressions verbales et des menaces, alors que les agressions physiques « n'enregistrent en revanche pas de régression ».

En outre, « la proportion de déclarations émanant d'établissements de soins recule quant à elle sensiblement (11%, -9 points), après la hausse observée l'an dernier. L'exercice en établissement public concentre l'essentiel des violences déclarées : 6% contre 3% pour les établissements privés. Notons que les services d'urgence sont concernés par 2% des déclarations. Ce dernier chiffre est loin d'être négligeable si l'on tient compte de la très faible proportion que représentent les consultations en service d'urgence par rapport au nombre total des consultations médicales ».